

agents travaillent à commission ou importent et vendent des produits en leur nom.

La ville d'Oslo est le plus important centre du commerce norvégien, et il est généralement nécessaire de nommer un agent qui y réside. Il n'est généralement pas indiqué d'embaucher un agent pour toute la Scandinavie, car les acheteurs norvégiens préfèrent généralement faire affaire avec des agents norvégiens. Toutefois, dans certains cas, le marché est couvert de façon compétente par des agents situés dans d'autres pays nordiques. Les principaux agents d'Oslo recrutent des sous-agents dans les provinces ou retiennent les services de voyageurs qui sont en mesure de parcourir tout le pays.

La plupart des agents qui œuvrent dans le secteur du pétrole offshore se trouvent à Stavanger et, de plus en plus, à Bergen.

Les associations commerciales sont très souvent utiles lorsqu'il s'agit de recruter des agents compétents. Les fabricants désireux d'exporter leurs produits devraient songer à les exposer à l'occasion de foires commerciales. Il est souvent plus simple de retenir les services d'un agent ou d'un distributeur qui agit au nom du fabricant.

Législation relative aux agences

Les activités des agents norvégiens, qu'ils représentent des entreprises nationales ou étrangères, sont assujetties à des règlements gouvernementaux. Il existe une règle sur la résiliation des contrats selon laquelle un agent peut réclamer une indemnité s'il ne reçoit aucun avis dans un délai de trois mois précédant la date de résiliation de son contrat. Lorsqu'un contrat est en vigueur depuis moins d'un an, le délai est d'un mois.

Un agent dont le contrat a été résilié peut également réclamer une commission différée à l'égard des contrats conclus après la résiliation de son contrat, lorsqu'il peut démontrer qu'il a mené les négociations afférentes pendant que son contrat était en vigueur.